

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE SPECIAL CONSERVATEUR EXT
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE
N° Anonymat : A000023013 Nombre de pages : 4

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen CONSERVATEUR EXTERNE SPECIAL Section/Specialité/Série : R.00.00

Epreuve : NOTE DE SYNTHESE 101 Matière : 0468 Session : 2018

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La crise migratoire que connaît l'Europe depuis 2015 est venue rappeler, brutalement, que l'ouverture partielle des frontières ne vaut pas disparition des lignes de séparation. Qu'elles soient physiques ou symboliques, qui elles distinguent des individus ou des Etats, les frontières constituent un objet mouvant qui il convient d'aborder dans toute son épaisseur. La présente note s'intéresse aux enjeux que la frontière souleve ; elle expose dans un premier temps les éléments témoignant d'un retour en force du concept, puis, dans un second temps, à la nécessité de concevoir la frontière comme lieu de passage.

I - Retour de la frontière

A - Bâtir des murs

Si, en France, l'ére des fortifications et des accintures de fer (M. Foucault) est révolue, la langue (« intra-muros ») et plus généralement, une forme d'« angoisse française des frontières » témoignent de la viracité de l'imaginaire des frontières. Même, des frontières se reméritabilisent de façon beaucoup plus visible : en dehors du cas « archaïque et absurde » (P. Levy) des deux Corées, des murs s'érigent aux Etats-Unis ou en Israël et se profilent en Europe. La présence de moyens modernes renforçant les frontières n'empêche et attirent pas totalement les tentatives de passage.

Sur le plan juridique, l'ouverture progressive des frontières des pays membres de l'Union européenne initiée en 1957 et concrétisée en 1985 par la création de l'espace Schengen, a connu des inflexions majeures. Il s'est agi, dans un premier temps, de mettre en place une politique migratoire sélectionnant les candidats extra-communautaires à l'immigration. Surtout, l'Union connaît une « crise existentielle majeure » (B. Loyer), qui s'est traduite par l'adoption de mesures sécuritaires : constitution d'une agence fédérale (Frontex) habilitée à intervenir aux frontières des Etats membres, inscription dans le code Schengen de la volonté d'établir un contrôle systématique, constitution d'une base de données des expatriés.

Ces tensions géopolitiques s'accompagnent d'un renforcement de tensions identitaires et communautaires : si la frontière sépare des territoires, elle oppose également des groupes sociaux.

B. Territoire et identité

Si le modèle de l'Etat-nation tente, selon M. Foucault, son origine en France, la quête d'une concordance entre organisation bureaucratique, territoire et "nation sûre de son destin singulier" ne lui est pas propre. L'heterogénéité (le processus d'invention des frontières) est continue et, particulièrement dans le cas du Moyen-Orient, donne lieu à la multiplication des frontières, à leur déplacement rapide et, surtout, à des stratégies de construction d'identités communautaires généralement soutenues par les pays européens (O. Hanne). La frontière matérielle - le barriage - se double d'une frontière symbolique, fondée sur « un imaginaire de décampage, d'invasion, de conflit international ».

À cette situation saine au niveau de l'hostilité, le regard anthropologique (H. Agier) oppose la complémentarité de l'identité et de l'altérité. L'enfumement identitaire conduit en effet à « la mort de la société et [...] de l'individu ».

La seule dimension spatiale ne permet donc pas de rendre compte de l'ensemble des fractures qui caractérisent les frontières, et il convient d'aborder également la façon dont elles se multiplient.

C. Des frontières démultipliées

L'imaginaire de libre circulation qui accompagne les réseaux socioéconomiques a ses racines : l'internationale naît dans un espace circulaire, défini par les traces de son activité antérieure (B. Patino). Dans cette solidarité collective (« seul ensemble »), l'internationale est un autre compagnon à des frontières temporelles : plongé dans le présent, il est soumis à des flux d'informations relevant d'une temporalité du « breaking news ».

L'isolement du soi vis-à-vis des autres et les ruptures temporales ne sont cependant pas spécifiques à l'« hypersphère » (L. Herzman) : l'individu placé au-delà de la frontière connaît également trois types de figures : celle de « militaire », citadin non citoyen, celle du « paria » reclus dans un camp ; celle de l'avocat enfin, dont l'horizon temporel ne connaît pas de limite.

On le voit, aborder la frontière sous l'angle du matériel ou de l'immatériel, du spatial ou du temporel, ou encore de l'identité ou de l'altérité ne modifie pas le constat d'une pérennité, voire d'un renouvellement de l'idée de frontière. Pourtant, l'autoréflexion du concept comme sa capacité à survivre « à ses métamorphoses » devrait conduire à interroger les conditions d'une frontière « bonne à vivre » (R. Debray).

II - Seuls et passagers

A - Effacement du modèle de l'Etat-nation

En dépit des développements récents des politiques migratoires européennes, la puise en considération des enjeux démographiques et économiques a conduit certains dirigeants européens à envisager les pays extra-communautaires - l'au-delà de la frontière - comme susceptible de contribuer à la production de valeur (B. Loyer).

Dans une perspective intracommunautaire, le modèle de l'Etat-nation ne constitue plus vraiment, par ailleurs, l'écaille de référence privilégiée pour l'action publique : le cas des régions transfrontalières étudié par M. Fouquer montre que le niveau territorial valorisé par les échanges est celui de la collectivité régionale, voire de la métropole.

B - Vers une ville-monde ?

Le niveau urbain constitue justement le cadre privilégié par P. Levy pour illustrer les conditions de circulation des hommes et des biens dans un espace mondial présenté sous l'angle de l'"archipel". En concurrence sans être en conflit, les villes - ou du moins, les grands centres urbains - illustrent la nature de "coopération" qui contribue à l'innovation et à la croissance.

Dans cette cité urbana, la continuité spatiale semble pouvoir offrir un modèle pour l'effacement des frontières, en matière de commerce international notamment : prendre en compte les différents acteurs de la chaîne de production et leur contribution respective à la contribution de la valeur devrait inciter à ne plus céder au « lavoro » qui est la frontière.

La ville urbaine est également un espace où où les « sphères », publiques et privées, entrent en contact. Si l'espace public et ses lieux de sociabilité (clubs, cafés...) ont été l'apanage des hommes jusqu'aux années 1960, la "femme étant quant à elle assignée au foyer" (L. Hergéau), la situation semble s'être (partiellement) égalisée, au profit d'une restauration de continuité entre espace public et espace privé, et paradoxalement, d'une domination des valeurs individuelles : la mise en scène du soi, les plénitudes d'"extimité" illustrent la porosité des sphères publiques et privées.

C - Finis ou limites ?

L'interaction entre l'individu et le réseau dessine ainsi une conception de l'identité renouvelée : il n'est plus "un territoire à défendre [...] mais l'excuse d'une individualisation à l'intérieur de communautés" (L. Hergéau). L'une des conséquences de cette transformation que L. Hergéau associe à l'hyperréalité tient à ce que l'individu ne se perçoit plus sur une carte sur le territoire : il déroule "carte vivante",

La frontière s'entraîne redoublée : plutôt que ligne de séparation entre le soi et l'autre, entre l'individu et la communauté, la frontière est, aux yeux de l'anthropologue, un point de passage, un « lieu carrefour », doté des dieux - Eshu au Salvador - et de ses rite de passage.

Le détour étymologique que propose R. Dobray est éclairant, à cet égard : toute frontière n'est pas finis, toute frontier n'est pas border.